

Réserve immobilière de la Banque	4.000.000 »
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	893.590.675 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	8.685.994 87
Compte courant du Trésor, créditeur	151.593.959 58
Comptes courants de Paris, créditeurs	162.017.930 80
Comptes courants dans les succursales	30.559.024 »
Dividendes à payer	1.202.788 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	7.662.085 75
Récompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales	1.427.623 17
Excédant de recettes non réparti	752.993 36
Divers	12.846.753 54
	1.486.650.354 98

Certifié conforme aux écritures :
Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE.

En exécution d'une nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat, M. le ministre des travaux publics vient d'informer MM. les préfets qu'ils n'auront plus à l'avenir à prendre d'arrêtés spéciaux pour autoriser l'admission des voitures publiques dans les cours des gares et stations des chemins de fer qui traversent leurs départements, cette admission étant aujourd'hui de plein droit et ne devant avoir pour limite que l'étendue même des dites cours ; que leur action se bornera désormais à veiller à l'exécution des mesures prescrites par les arrêtés préfectoraux qui régleront d'une manière générale la police des gares.

On signale, dans nos ports de l'Océan, un mouvement considérable d'exportation de grains et de bestiaux, à destination de l'Angleterre.

Un arrêté royal interdit l'entrée et le transit en Belgique, par terre et par mer, des animaux de l'espèce ovine, ainsi que des peaux fraîches et autres débris frais provenant de ces animaux.

Nous apprenons qu'une rencontre a eu lieu vendredi matin, près du hameau de Mont-à-Feux, entre un journaliste de Paris et M. X..., ancien député à la Constituante.

Parmi les témoins se trouvaient deux de nos plus célèbres écrivains. Au bout de quelques instants de combat le journaliste a atteint son adversaire à l'avant-bras et les témoins ont immédiatement déclaré que l'honneur était satisfait !

Nous ne connaissons point la cause de ce duel.

Le *Nouvelliste de Rouen* annonce qu'il s'est formé pour les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, sous le titre : *La Sécurité*, une Société d'assurance mutuelle contre les accidents du travail. Son siège est fixé à Rouen et elle a pour but : 1° De garantir tous ceux qui emploient la main-d'œuvre d'autrui contre les responsabilités civiles qui leur seraient imputables et qui pourraient leur incomber envers leurs employés ou ouvriers par suite d'accidents dus à la négligence ou à l'imprudence ; 2° D'assurer aux ouvriers ou employés sociétaires des ressources temporaires ou viagères pour le cas où, soit dans l'exercice de leur profession, soit en portant secours à toute personne en danger, ils seraient, par accidents et blessures, frappés d'une incapacité de travail de plus de huit jours.

Pour l'application de cette double garantie mutuelle, les patrons associés auront droit à être couverts des indemnités qu'ils auront été obligés de payer à l'un ou plusieurs de leurs employés ou ouvriers pour cause de blessures advenues en cours du travail ordinaire. D'un autre côté, l'ouvrier ou employé sociétaire, blessé par un accident qui l'aura mis dans l'impossibilité de travailler pendant plus de huit jours, aura droit, après ce délai, à une indemnité de 1 franc par jour, soit jusqu'à ce qu'il puisse être en état de reprendre son travail, soit pendant sa vie entière s'il s'est déclaré atteint d'une maladie incurable. En cas de mort par suite de blessures, les héritiers directs de la victime, enfants, mari ou femme, père ou mère, frères ou sœurs, auront droit, pendant un an, à la pension dont elle aurait joui si elle eût survécu et fût demeurée infirme.

Les associés s'engagent à payer une cotisation annuelle fixée : pour les patrons, à 1 pour 100 du maximum du total de leurs dépenses de main-d'œuvre pendant l'année ; pour les ouvriers des deux sexes et de tous âges, à 6 francs chaque mois et d'avance par fractions de 1 franc au moins pour le premier versement et de 50 centimes pour les versements suivants. Une disposition particulière assimile aux patrons ceux qui, sans intérêt direct et personnel, mais à titre de bienfaiteurs, s'engageront à acquitter au moins la cotisation annuelle de quatre travailleurs nominativement désignés, ou qui verseront chaque année, dans la caisse de la Société, une somme de 24 fr. au moins.

La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans et commencera à fonctionner à partir du jour où elle aura réuni soit les adhésions de patrons représentant, au minimum, un chiffre déclaré de 3 millions de main-d'œuvre, soit les engagements de tous sociétaires pour un chiffre, de cotisations annuelles s'élevant au moins à 10,000 fr.

Nous rappelons que l'ouverture du cours public de Chimie aura lieu lundi à huit heures.

On écrit de St. Omer : « Voici un fait bien extraordinaire qui a eu lieu près de Saint-Omer, à Saint-Momelin, et dont nous garantissons l'authenticité. »

Une vigne située dans un jardin appartenant à notre concitoyen, M. Verger, fabricant de broderies, a produit deux fois du raisin ; et elle est en ce moment à sa troisième floraison.

Nous avons vu les spécimens de grappes recueillies la deuxième fois et arrivées à une remarquable croissance, ainsi que les grappes en fleurs, qui viennent de paraître.

Ce n'est pas tout : Deux vignes, plantées dans le même jardin ont donné une si grande quantité de raisin, que notre concitoyen a pu recueillir avec leur produit une demi-pièce de vin rouge d'une belle couleur et d'un goût excellent, — au dire de tous ceux qui en ont goûté.

Ces faits sont rares sous notre climat, assez rude souvent à partir du mois de septembre, et il faut une saison exceptionnelle et extraordinaire comme celle que nous venons de traverser pour les voir se produire. — Notre concitoyen se propose, de conserver sa récolte vinicole, afin d'offrir dans quelques années, à ses amis, un verre de vin du nord, *crû de Saint-Momelin, 1865.*

Des affiches placardées sur tous nos murs nous annoncent l'apparition d'un nouvel astre ... littéraire ayant nom le *Soleil*.

Si nous en croyons les pancartes, le *Soleil* sera « le plus beau journal connu » ; sa rédaction se composera de « l'éélite des écrivains ». Enfin, il donnera tous les jours « tout ce qui existe et même... CE QU'EXISTE PAS ! »

Quel programme et quelle modestie !

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 13	le 14	haut	bais.
3 % ancien	67,85	67,87	1/22 1/2
4 1/2 au com.	96,25	96,60	0,35

VILLE DE ROUBAIX.

OUVERTURE DU COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 16 octobre à 8 h. du soir

CHIMIE ORGANIQUE.

Utilité de la chimie organique. — Son objet. — Différence entre l'histoire naturelle et la chimie organique. — Forces qui régissent les êtres vivants. — Constitution similaire de composés très dissimilables. — Destruction et transformation rapides des matières organiques. — Analyse du sucre. — Analyse de la chair musculaire.

OUVERTURE DU COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 18 octobre à 8 h. du soir.

Induction par la terre. — Carreau de M. Delezenne. — Machine de Clarke. — Induction par les courants instantanés. — Courants induits de différents ordres.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

THÉÂTRE

N'ayant pas assisté à la représentation de *Catas* qui a eu lieu dimanche soir, nous ne pouvons émettre notre avis personnel sur la manière dont ce drame a été interprété et sur l'effet qu'il a produit.

Nous avons dû puiser nos renseignements auprès d'autrui, et nous les résumons ci-après :

M. Dorval, chargé du principal rôle, celui d'Edouard, a eu les honneurs de la soirée. De nombreuses salves d'applaudissements ont suivi chacune des scènes dans lesquelles M. Dorval a su éveiller les émotions du public. Il a été rappelé à la fin. Les apparitions de M. Dorval sur notre scène sont par trop rares. Nous désirerions le voir et l'entendre plus souvent.

Tous les autres rôles de la pièce ont, parait-il, été bien rendus. Acteurs et actrices ont tous concouru au succès.

Puis après sont venues deux comédies que nous connaissons déjà, la *Poudre aux yeux* et *Les Erreurs de Jean*, qui se sont ressenties du laps de temps écoulé entre leur dernière exécution et celle-ci.

Ici, nous reprenons nos droits. Lundi, *Les Jeunes gens*, comédie en trois actes, représentée pour la première fois, a servi aux débuts de M. Frespech, premier amoureux, jeune premier, dans le rôle de Max Delorme.

Cette pièce a été montée avec trop de précipitation. L'exécution s'en est ressentie, et les hésitations nombreuses qui en sont résultées ont rendu nul l'effet qu'on devait attendre.

Nous reviendrons en temps et lieu sur cette charmante comédie.

En revanche, *Chez une petite dame*, vaudeville en un acte, a été un véritable succès pour ses interprètes.

Le rôle de Léon Champloigné a fourni à M. Caliste l'occasion trop rare, à notre avis, de rompre la monotonie de jeu dont il abuse depuis qu'il est parmi nous. Il paraissait connaître son rôle à fond ; il l'a très bien rendu.

M^{lle} Montvaller a été charmante dans son rôle froid, de grande dame. Elle a bien saisi la situation de M^{lle} de Chatenay.

A la *Bastille*, vaudeville en un acte, nous a été déjà servi. Il nous a paru aussi long que la première fois.

Il nous reste à parler de la soirée de jeudi. On a joué *Célimare le Bien-Aimé*.

Les artistes ne savent pas leur rôle. Le *Gamin de Paris* a laissé beaucoup à désirer.

Ainsi, sur huit pièces, dont quatre nouvelles, qui ont composé les trois soirées de la semaine, deux seulement ont bien marché. Les autres ont été, comme on dit vulgairement, tirées par les cheveux, même celles qu'on aurait dû savoir.

Devons-nous attribuer ce mauvais résultat à un relâchement dont se rendraient coupables les artistes dans l'accomplissement de leur tâche, maintenant que les débuts sont terminés, ou bien à une surcharge de travail ?

Quelle qu'en soit la cause, il nous semble qu'un régisseur sérieux et intelligent devrait, puisqu'il est chargé de diriger les répétitions, se rendre compte de la bonne ou de la mauvaise exécution des pièces, selon qu'à la répétition générale elles sont sèches ou non.

Il vaudrait mieux en retarder la représentation que de l'offrir défectueuse au public. De cette façon, tout le monde y gagnerait.

La liste des pièces déjà jouées est assez nombreuse pour qu'on puisse y puiser, au besoin, en attendant que le nouvel ouvrage soit présentable.

Nous ne dirons rien encore des débuts de M. Frespech. Nous l'avons vu dans des conditions trop défavorables pour lui tenir compte de ses premières armes parmi nous. J'allais oublier le souffleur, être utile s'il en fut.

Ne serait-il pas possible de modifier tant soit peu la construction du tambour sous lequel il s'abrite. Sa voix s'entend trop bien dans la salle, mais n'arrive pas sur la scène jusqu'à l'oreille des artistes.

Il s'agirait tout simplement, croyons-nous, de relever le bord de la couverture qui fait face à la scène.

On éviterait ainsi un effet d'acoustique dont se passeraient volontiers les spectateurs.

Il y a encore un autre point sur lequel nous appellerons l'attention de l'administration. C'est la durée des entr'actes dont on se plaint généralement.

Nous comprenons que pour les personnes qui éprouvent le besoin de prendre l'air ou des consommations, les interruptions ne durent pas trop longtemps ; mais les personnes stables, qui ne sortent pas, ne voient pas de la même façon.

On pourrait, ce nous semble, prendre un terme moyen qui satisferait tout le monde.

La soirée commençant à six heures et demie ou à sept heures et finissant vers onze heures, l'entr'acte du milieu, soit celui qui se rapprocherait le plus de huit heures et demie ou neuf heures, pourrait se prolonger pendant quinze minutes et tous les autres être réduits à cinq minutes. C'est plus qu'il n'en faut pour satisfaire à tous les besoins.

Les changements de décors, le repos nécessaire aux artistes nécessitent rarement un plus long délai.

Prenez pour exemple le spectacle de ce soir. Trois pièces en trois actes, soit neuf actes. A six heures et demie, le lever du rideau ; entre le cinquième et le sixième acte, entr'acte de quinze minutes, mettons si l'on veut vingt minutes, et les autres cinq minutes. Le spectacle sera plus rapidement terminé qu'aujourd'hui.

Nous prévoyons une autre objection et nous y répondons.

Plusieurs artistes jouant dans les trois pièces, il leur faut le temps nécessaire pour changer de costume. C'est vrai. On peut alors, entre chaque pièce, laisser un intervalle de dix à quinze minutes, et réduire à cinq minutes la durée des autres entr'actes. Ce qui donnera un total de 60 minutes de repos pendant la soirée, ce qui nous paraît suffisant.

A bientôt les débuts de Mlle Louvenard, qui, dit-on, est douée d'une fort jolie voix.

A. V.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 13 octobre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur.

On dit que l'Empereur s'est fait donner les renseignements positifs sur l'état sanitaire de Paris. Il en résulte que le rapide passage du typhus asiatique n'a fait qu'un très petit nombre de victimes : dans la capitale.

S. M. a ordonné néanmoins la continuation des mesures préservatrices et des secours hygiéniques dans les vingt arrondissements de Paris.

Quant au projet de surveillance des ports orientaux d'où le choléra descend périodiquement sur l'Europe, plusieurs gouvernements ont adressé à M. Drouin de Lhuys une adhésion sympathique. On va, sans plus tarder, organiser le service sanitaire dont il s'agit non-seulement à Djeddah et à Suez, mais sur les autres points du littoral où les embarquements ne sont pas surveillés de la manière suffisante.

Les avis des provinces méridionales de la France continuent à signaler la décroissance de plus en plus sensible du fiévu.

Le roi et la reine de Portugal sont parties hier soir pour Bruxelles où ils se proposent, selon l'itinéraire primitif de leur voyage, de passer quelques jours. Les augustes voyageurs, continuant leur programme d'excursion pour visiter l'Allemagne et l'Italie, pour revenir en France, dans la première quinzaine de novembre. Le roi et la reine assisteront aux fêtes de Compiègne.

M. le comte Walewski et M^{lle} la comtesse Walewska se sont arrêtés à Tours, chez la belle-mère du président du Corps-Législatif. Le comte et la comtesse ne seront de retour à Paris que vers le milieu de la semaine prochaine.

Pendant son séjour à Biarritz, l'Impératrice s'est fait remarquer par la simplicité et le bon goût de ses toilettes. Sa Majesté aurait même conseillé aux dames de son entourage de renoncer à changer de costume trois fois par jour ; on en conclut que l'hiver prochain, on déploiera beaucoup moins de luxe dans les réceptions officielles ; comme les salons suivront l'exemple qui leur sera donné par les hautes régions, nos marchands de parures et de colifichets commencent à craindre de ne plus réaliser d'aussi gros bénéfices. Ils accusent le discours de M. Dupin d'avoir porté au luxe un coup terrible.

Les lettres arrivées de Biarritz constatent que, loin de diminuer, la colonie espagnole augmente tous les jours et fait même ses préparatifs pour l'installation d'hiver. La colonie russe est également très nombreuse.

Les troubles qui ont dernièrement éclaté à Saragosse sont aujourd'hui complètement apaisés et l'ordre est parfaitement rétabli dans la capitale de l'Aragon. L'autorité civile, remplacée pendant quelques jours par l'autorité militaire, fonctionne de nouveau.

La perte de sa fille a plongé M^{me} de Girardin dans une douleur profonde ; elle a résolu de se séparer de tout ce qui pouvait lui rappeler le souvenir de la pauvre enfant.

En conséquence, M. E. de Girardin va vendre l'hôtel qu'il s'était fait construire dans le quartier de l'Etoile, et qui passait, à juste titre, pour une des demeures parisiennes les plus élégantes et les plus confortables. On vendra l'hôtel, le mobilier, l'ameublement, les objets d'art, tout enfin, jusqu'aux chevaux et aux voitures.

M. le procureur général Dupin se trouve fort souffrant depuis quelques jours. On le dit atteint d'une hypertrophie du cœur et dans l'impossibilité de reposer autrement que dans un fauteuil.

On parle d'une lettre des plus flatteuses que l'Empereur aurait écrite à M. de Maupas, à l'occasion du zèle et du dévouement dont il n'a cessé de faire preuve dans l'épidémie cholérique des Bouches-du-Rhône.

La *Epoca*, du 12 octobre, annonce que le vent qui règne à Madrid a exercé sur l'atmosphère une favorable influence. Les cas de choléra sont moindres.

Dans les paroisses de la capitale ont commencé les prières ordonnées par Mgr. l'archevêque de Tolède pour supplier Dieu de nous délivrer du choléra.

La cour devait rentrer à Madrid, la reine et le roi voulant partager les dangers que court la population madrilène. Leurs augustes enfants resteront, néanmoins, dans la résidence royale de San Ildefonso.

La lutte engagée entre M. Emile de Girardin et le public à propos de la pièce des *Deux sœurs*, va cesser. Cet ouvrage n'aura plus que deux représentations, solennellement annoncées comme un événement dramatique et littéraire. La comédie aura été jouée une cinquantaine de fois. A. M. Sardou, maintenant, conseiller municipal de la commune de Marly le roi, de parole suffrage populaire à entrer en scène. Sa nouvelle production pourrait bien être offerte au public samedi prochain.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

Tribunaux

On se souvient de l'affreuse scène qui eut lieu le 24 avril dernier à l'hôtel de l'ambassade de Russie. Le coupable, le lieutenant russe M. Kitchenoff, fut condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Seine. M. Kitchenoff s'est pourvu en cassation. Aujourd'hui, la chambre des vacations de la cour de cassation, présidée par M. Faustin-Kélie, s'est occupée de cette affaire. Après avoir entendu M. Morin, qui a soutenu le pourvoi, et M. l'avocat général Charrins, qui a conclu au rejet, la Cour suprême a rejeté le pourvoi.

FAITS DIVERS.

L'emploi de la vapeur et des forces mécaniques appliquées à l'entretien des

chaussées des grandes voies publiques de la capitale se généralise chaque jour davantage.

Aujourd'hui un certain nombre de balayeurs mécaniques, trainés chacune par un cheval, fonctionnent sur divers points de Paris, au grand avantage de la propreté du travail et des agents de la salubrité, débarrassés ainsi de la partie la plus pénible de leur tâche. En même temps l'on peut constater que le rouleau compresseur à vapeur affecté à l'établissement des chaussées nouvellement chargées a conquis définitivement son droit de cité.

Ce puissant engin, qui pèse environ 14,000 kilogrammes et se manœuvre avec une facilité remarquable, promène en ce moment son énorme masse sur le pont Royal, de six heures du soir à six heures du matin, et c'est plaisir de voir l'aisance avec laquelle il gravit et descend les rampes assez rapides de ce pont, tandis qu'il fait crier sous ses rouleaux de fonte les galets de la chaussée. Deux hommes, un mécanicien et un chauffeur, suffisent à sa conduite.

Un tel système l'emporte évidemment de beaucoup sur les anciens rouleaux trainés à grand peine par huit ou neuf chevaux vraiment dignes de pitié, condamnés qu'ils sont à cheminer des heures durant sur les cailloux tranchants. Ajoutons que l'attelage, les déplacements qu'on est obligé de lui faire exécuter pour le faire exécuter pour le faire tirer tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, ne laissent pas de constituer un obstacle sérieux pour la circulation. Dans l'origine, on avait paru craindre que le nouvel appareil ne fût de nature à effrayer les chevaux peu familiarisés avec les effets de la vapeur sur la voie publique, mais tout danger de ce côté peut être facilement évité avec un peu d'attention de la part des cavaliers et des cochers.

Les chevaux s'habituent vite à ce qui est nouveau pour eux, et pas un n'est tenté maintenant de s'effrayer à la vue de ces cuves fumantes où l'on met en ébullition l'asphalte de nos trottoirs.

Le Pont-Royal est sans contredit un des points les plus fréquentés de Paris ; le rouleau à vapeur y fonctionne sans encombre au milieu des voitures de toutes sortes, et tout jusqu'à présent est en faveur de cet appareil expéditif en besogne, et relativement peu encombrant, si on le compare à l'autre mode de travail.

Pendant que nos voisins d'outre-Manche s'apprêtent à relever le câble, la Compagnie française, qui veut aussi relier le Nouveau-Monde avec l'Ancien, déploie, dit-on, une grande activité.

Elle serait tombée d'accord avec le gouvernement français sur les conditions de la concession, et le Corps législatif serait saisi d'un projet de loi dès sa première session.

La route suivie par le fil français serait celle-ci : de Paris à Lisbonne par la voie de terre, de Lisbonne au cap St-Vincent (par terre), du cap St-Vincent aux îles Canaries en suivant le littoral marocain, des îles Canaries au cap Vert en suivant le littoral africain, avec stations à Saint-Louis du Sénégal et à l'île de Gorée, du cap Vert (aujourd'hui possession française) au cap Saint-Roch sur la côte du Brésil ; par immersion, distance de plus de moitié inférieure à celle que devait remplir le câble du *Great-Eastern* ; du cap Saint-Roch à Cayenne par le littoral américain, de Cayenne à la Nouvelle-Orléans ou par le littoral, ou probablement par des câbles reliant les principales îles de l'archipel des Antilles.

Nous avons sous les yeux un tableau curieux, dressé à l'aide de documents officiels, et duquel il résulte que le kilogramme de pain blanc consommé dans les hôpitaux de Paris coûtait, en 1803, 30 centimes 54 ; il a coûté en 1863 31 centimes 65, après avoir passé par des alternatives de hausse et de baisse. Le minimum a été de 23 centimes en 1809 et le maximum 58 centimes 87 en 1817. On ne connaît pas encore le chiffre moyen de 1864.

Le litre de vin délivré aux malades a coûté 66 centimes en 1803 et 68 centimes 47 en 1863. Le minimum a été atteint en 1840, 41 centimes 14, et le maximum en 1856, 87 centimes.

Le kilogramme de viande a coûté 83 centimes en 1864 et 1 fr. 19 c. en 1863, droits d'octroi compris.

Les variations sont insignifiantes sur le prix du lait, du fromage et du beurre ; mais le millier d'œufs a monté de 54 fr. en 1804 à 61 fr. 23 c. en 1863.

Le sucre valait 4 fr. 20 c. le kilog. en 1804 ; il a atteint, en 1812, le chiffre de 9 fr. ; mais en 1863 il ne valait plus que 1 fr. 24 c.

Le bois à brûler a haussé légèrement depuis 60 ans ; mais le charbon de terre a baissé de plus de moitié.

Ces tarifs, étant ceux des hôpitaux qui consomment de grandes quantités, sont de beaucoup inférieurs aux prix payés par les particuliers, surtout quand il y a un intermédiaire qui fait danser l'anse du panier.

D'après M. Le Verrier, les opérations géodésiques, à l'aide desquelles la base d'un système métrique a été déterminée, sont entachées d'erreurs ; la mesure de la méridienne qui relie Dunkerque à Barcelone est fautive de plus de deux mètres. D'ailleurs, les vérifications sont devenues im-